



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 15 mai 1996 — N° 21

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

15 mai 1996

15 mai 1996

Le mercredi 15 mai 1996

N° 21

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bourbeau (Laporte) dépose:

Un tableau indiquant l'impact sur les revenus autonomes du gouvernement de la révision à la baisse des prévisions économiques.

(Dépôt n° 115-960515)

Puis, à la fin de son intervention, M. Bourbeau présente la motion de censure suivante:

QUE cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement d'avoir présenté un budget qui ne contient aucune mesure propre à relancer la création d'emplois et les investissements et qui augmente de façon inacceptable le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises, minant encore plus la compétitivité fiscale du Québec.

15 mai 1996

Après une suspension de la séance afin de réunir les leaders parlementaires pour organiser le débat sur le discours sur le budget, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la première partie de ce débat qui est d'une durée de treize heures trente minutes:

Une période de six heures trente minutes est réservée pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget qui a duré une heure quarante minutes.

Une période de six heures trente minutes est réservée pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant le discours que vient de prononcer le critique financier de l'opposition officielle et les douze minutes de commentaires qu'il a formulés jeudi dernier, immédiatement après le discours sur le budget du ministre d'État de l'Économie et des Finances.

Une période de dix minutes est réservée pour chacun des députés indépendants et le temps non utilisé par ces derniers sera réparti également entre les deux groupes parlementaires.

Le temps de parole accordé à un député du gouvernement ou de l'opposition officielle ne pourra dépasser vingt minutes. Toutefois, il sera permis au premier ministre et au chef de l'opposition officielle, ou à leurs représentants, d'intervenir pour une durée maximale de soixante minutes chacun.

Puis, le débat se poursuit sur la motion de M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur la motion de censure présentée par M. Bourbeau (Laporte).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 54 du Règlement, M. Brouillet, vice-président, donne l'avis suivant:

—la Commission des affaires sociales se réunira afin de tenir des consultations particulières dans le cadre de l'étude du fonctionnement des organismes ayant une influence sur la consommation de médicaments au Québec.

Le débat se poursuit sur la motion du ministre d'État de l'Économie et des Finances et sur la motion de censure présentée par le député de Laporte.

À 12 h 57, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures et, en conséquence, le

15 mai 1996

débat sur le discours sur le budget est ajourné.

La séance reprend à 15 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Landry, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

n° 3Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire.

La motion est adoptée.

n° 19Loi modifiant la Loi sur l'administration financière concernant les produits d'épargne du Québec.

La motion est adoptée.

n° 36Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

Mme Harel, ministre responsable de la Condition féminine, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 35Loi sur l'équité salariale.

La motion est adoptée.

15 mai 1996

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 33 Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 34 Loi sur le transfert des attributions de l'Office des ressources humaines.

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 25 Loi modifiant le Code civil en matière d'obligation alimentaire.

La motion est adoptée.

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

n° 22 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La motion est adoptée.

n° 24 Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

15 mai 1996

n° 30 Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

La motion est adoptée.

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 23 Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles.

La motion est adoptée.

M. Rioux, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 31 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail.

La motion est adoptée.

M. Bertrand, ministre délégué au Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

n° 29 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

n° 32 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu.

La motion est adoptée.

15 mai 1996

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 235 Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec —
Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 23 juin
1996.

(Dépôt n° 116-960515)

M. Jolivet (Laviolette) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 235, Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 235 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'éducation et la ministre de l'Éducation sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des familles, qui se déroule du
13 au 19 mai 1996, ainsi que la Journée internationale de la famille qui se tient
aujourd'hui, 15 mai, sous l'égide des Nations Unies.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

15 mai 1996

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre sa consultation générale sur le document du Directeur général des élections intitulé «Document de réflexion, amendements à la *Loi électorale*».

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de la culture se réunira afin d'examiner les engagements financiers du ministère de la Culture et des Communications et des organismes relevant de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission des affaires sociales se réunira afin de tenir des consultations particulières dans le cadre de l'étude du fonctionnement des organismes ayant une influence sur la consommation de médicaments au Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président rend la décision suivante à la suite d'une demande de tenue de débat de fin séance adressée par M. Gauthier (Verdun) au cours de la séance du jeudi 8 mai 1996:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La requête du député de Verdun visant la tenue d'un débat de fin de séance le mardi sur un sujet soulevé à la séance du jeudi précédent est irrecevable. Un débat de fin de séance doit être demandé pour le jour même où le sujet en cause a été soulevé. La seule exception à cette règle concerne les débats sollicités consécutivement à la période de questions du mercredi.

AFFAIRES DU JOUR

15 mai 1996

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur la motion de censure présentée par M. Bourbeau (Laporte).

À la fin de son intervention, M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois d'avoir présenté un budget qui prévoit une hausse du taux de chômage alors qu'il ne cesse de répéter que sa priorité est l'emploi, ce qui vient démontrer que le gouvernement ne croit pas lui-même à la réussite des mesures d'emploi qu'il prendra au cours des trois prochaines années.

Le débat se poursuit sur la motion du ministre d'État de l'Économie et des Finances et sur les motions de censure présentées par M. Bourbeau (Laporte) et M. Dumont (Rivière-du-Loup).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, la séance se poursuit au-delà de 18 heures.

À 18 h 07, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 mai 1996, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU